

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de Le PLESSIS L'EVEQUE sous la présidence de Monsieur Pascal VECTEN, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pascal VECTEN, Maire

Didier PETIT & Pierre DELORME adjoints au Maire

Mesdames Elise DECOUDUN, Tiphaine GUZ, Sophie VILLETTE, conseillères

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Mme KEMPF Evelyne donne pouvoir à Mme GUZ Tiphaine, M. EDON Patrick donne pouvoir à Mme Sophie VILLETTE

Absent(e)(s) : M. PHILIPPOT Julien

Secrétaire de séance : Mme Sophie VILLETTE

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire informe que la délibération concernant la taxe d'aménagement ne peut pas être délibérer ce jour, il demande à l'ensemble des membres présents de reporter ce point à un prochain conseil. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1) Lecture et approbation du Procès-verbal du 09 juin 2023

Monsieur le Maire procède à la lecture du Procès-verbal du 09 juin 2023

Les comptes rendu sont adoptés à l'unanimité.

2) Autorisation au Maire pour la mise en place d'une antenne pour la téléphonie mobile

Monsieur le Maire informe l'ensemble de ses conseillers, la mise en place d'une antenne relais téléphonique sur la commune de Le Plessis l'Evêque pour une recette annuelle de 7 000 € (sept mille euros).

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à signer le bail et à autoriser les travaux de la mise en place de l'antenne pour la téléphonie mobile.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'installation d'une antenne relais téléphonie mobile sous conditions financières, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et d'autoriser les travaux.

Le Conseil Municipal demande à l'opérateur Orange par l'intermédiaire de TOTEM (négociateur) une redevance annuelle de 7 000 € (sept mille euros) qui sera inscrite au budget.

Le Conseil Municipal autorise le Maire de négocier avec l'opérateur en ce sens.

2) Désignation des délégués suppléants aux différents syndicats

Monsieur le Maire informe, que suite à la démission d'un conseiller municipal, il convient de procéder de nouveau à la dénomination d'un délégué suppléant pour les syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal d'étude et d'entretien de la basse et haute beuvronne, Ru de Rutel, Sier du Canton de Claye-Souilly et le Syndicat du Collège de Saint-Mard.

A la suite des votes, et à l'unanimité, est nommée pour les syndicats suivants :

- SI D'ETUDE ET D'ENTRETIEN DE LA BASSE ET HAUTE BEUVRONNE : M. Didier PETIT
- RU DE RUTEL : M. Didier PETIT
- SIER DU CANTON DE CLAYE-SOUILLY : M. Didier PETIT
- SI COLLEGE DE SAINT-MARD : Mme Sophie VILLETTE

3) Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire présente une application « Panneau Pocket » dans le cadre de l'alerte SMS aux habitants. Après réflexion avec l'assemblée délibérante, le conseil ne souhaite pas donner suite.

Un conseiller municipal propose de mettre en place un groupe de discussion « What'S App » - « Participation citoyenne » pour informer les habitants des problèmes de la commune (vol, dégradations ect...) en collaboration avec un référent de la gendarmerie de Meaux.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de ses conseillers un comparatif d'énergie depuis 2020. En effet, la citerne à gaz a été retirée de l'école et des convecteurs électriques plus économiques ont été installés. A la mairie, les convecteurs ont été changés également. Le tableau comparatif laisse apparaître une baisse de facture sur l'énergie électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question et information diverse rajoutée, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,
Pascal VECTEN

Le secrétaire de séance
Sophie VILLETTE